



Prix d'excellence de l'ICDC

Critères d'évaluation et méthode de pointage

Les dossiers de présentation de projet seront évalués principalement en tenant compte du succès obtenu dans l'atteinte des objectifs du projet du maître d'ouvrage/utilisateur. Les présentations seront également évaluées en fonction du degré de réussite de la mise en œuvre de « pratiques exemplaires » en matière de design-construction. Un accent particulier sera mis sur l'innovation dont aura fait preuve l'équipe de conception dans le but d'ajouter de la valeur au projet. Par « innovation », on entend l'utilisation de nouveaux systèmes ou processus et de nouvelles méthodes qui favorisent les coûts, l'efficacité/rapidité, la sécurité, la qualité et l'utilisation de la technologie dans la réalisation du projet. La qualité de la conception du projet est également importante et, à ce chapitre, il sera notamment tenu compte de l'esthétique, de la fonctionnalité et du cycle de vie.

Les critères seront pondérés selon leur importance relative établie par consensus.

Critères établis par le comité de sélection

▪ Objectifs du maître d'ouvrage et/ou de l'utilisateur / délai / calendrier / budget	20 %
▪ Pratiques exemplaires en matière de design-construction	30 %
▪ Innovation (nouveaux systèmes/méthodes/ efficacité/technologie)	30 %
▪ Qualité de la conception / esthétique / fonctionnalité / cycle de vie	<u>20 %</u>
	100 %

Méthode de pointage du comité de sélection

Les membres du comité de sélection examineront toutes les candidatures et dossiers de présentation en tenant compte des critères établis et accorderont un pointage selon une échelle de 1 à 5 qui correspond à ce qui suit :

- 1 – non adressé
- 2 – adressé en partie
- 3 – adéquat
- 4 – très bon
- 5 – excellent